



## Règlement intérieur du Wasquehal Triathlon

Les membres sont tenus de respecter le règlement intérieur des installations municipales mises à leur disposition notamment celui de la piscine, du Stadium Lille Métropole et de la piste du collège Jeannine Emmanuel.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de substitution d'objet, de matériel ou d'effets personnels.

Afin de faciliter les démarches administratives, merci de respecter les délais notés sur la feuille d'inscription. Les adhérents qui ne sont pas à jour de leur dossier et cotisation en date du 15 octobre se verront refuser l'accès aux entraînements.

### **Pour les entraînements extérieurs :**

- Respecter du code de la route
- Vous êtes responsable des dégradations que vous pourriez commettre
- Un comportement et une tenue corrects sont exigés
- Chaque triathlète devra posséder un vélo en bon état, pensez aux chambres à air de rechange pour les sorties vélo.
- Le port du casque est obligatoire lors des sorties vélo.

### **La participation à la vie du club :**

Être un membre actif du club c'est :

- Venir le plus régulièrement possible aux entraînements des 3 sports.
- Respecter les entraîneurs et les autres adhérents
- Porter les couleurs du club lors des compétitions et si possible des entraînements
- Participer/ aider à l'organisation des manifestations sportives (Bike and Run)
- Être présent à l'assemblée générale ( pour rappel date du 14/10/2022 )
- Pour les jeunes (afin de garder la label école de triathlon), la participation à au moins deux compétitions sur l'année et au « Class tri », des combinaisons et des trifonctions peuvent être prêtées pour les compétitions.
- Pour les adultes : Participation à une compétition (Triathlon, Bike and Run, Duathlon, Aquathlon etc...)
- Respecter les contraintes sanitaires et les gestes barrières.

Si le règlement n'est pas respecté les membres du CA et après étude de la situation les membres du CA peuvent radier un adhérent.



### **Article 1 : L'esprit sportif**

Au cours de sa pratique (entraînements avec ou hors structure club, compétitions ...)  
l'adhérent du wasquehal triathlon s'engage à respecter les règles d'or du sportif :

- Je **respecte** les règles de jeu.
- Je **respecte** les décisions de l'arbitre, même si elles me sont défavorables.
- Je **respecte** mes adversaires. Je reste calme et maître de moi, dans la victoire comme dans la défaite.
- Je **refuse** toute forme de triche et de dopage.
- Je **m'interdis** toute forme de violence.

Au-delà de ces règles, l'adhérent de *Wasquehal Triathlon* s'engage à adopter un comportement citoyen en respectant l'environnement lors de ses entraînements ou compétitions en milieu ouvert, notamment en conservant sur lui tous les débris inhérents à sa pratique (emballages alimentaires, chambres à air...).

### **Article 2 : Utilisation des infrastructures mises à disposition**

L'adhérent.e au *Wasquehal Triathlon* est régulièrement amené à utiliser des infrastructures (stade, vestiaires, piscine, salle de musculation, salle polyvalente ...) mises à disposition par les collectivités locales. Que cette mise à disposition soit à titre gracieux ou non, l'adhérent au *Wasquehal Triathlon* s'engage à les respecter en se soumettant notamment aux règles d'utilisation internes à la dite structure, à ne pas dégrader ou favoriser la dégradation de matériels ou de ces infrastructures, à les maintenir dans l'état de propreté trouvé avant utilisation. L'adhérent au *Wasquehal Triathlon* s'engage également à signaler ou à faire signaler par un représentant du *Wasquehal Triathlon* au responsable de l'infrastructure toute anomalie ou détérioration découverte au cours de l'utilisation de l'infrastructure.

Enfin, l'adhérent au *Wasquehal Triathlon* s'engage à adopter un comportement irréprochable vis-à-vis des personnels de ces infrastructures.

### **Article 3 : Sécurité au cours des entraînements**

La participation aux entraînements du club implique les respects des consignes de groupe données par la personne chargée de l'encadrement. En terme de sécurité, le casque est obligatoire aux divers entraînements vélo : toute personne (membre du club ou sympathisant) ne portant pas le casque ne pourra intégrer le groupe. Concernant la natation en mer, le bonnet de bain de couleur vive est obligatoire afin de faciliter le repérage des différents nageurs.



#### **Article 4 : Tenues du club**

Lors des compétitions au nom du *Wasquehal Triathlon*, l'adhérent devra revêtir la tenue du club. Nous proposons un achat pour les adultes, et les jeunes sur le site rubrique [boutique](#)

#### **Article 5 : Investissement au sein du club**

Le *Wasquehal Triathlon* est une association loi 1901 qui fonctionne grâce à l'implication bénévole de ses membres et de ses partenaires.

-----

Il n'y a pas pour l'instant de salarié au club. Le WT ne vit que par l'action de ses différents bénévoles et il n'a pas vocation à être un simple " fournisseur de licence ". C'est pourquoi chaque adhérent s'engage à s'y investir de quelque forme que ce soit en fonction de ses compétences et disponibilités. La participation de l'adhérent comme bénévole lors des événements sportifs principaux organisés par le *Wasquehal Triathlon* (Aquathlon de WT , bike & run de WT, ...) est vivement recommandée, sauf situation exceptionnelle.

#### **Article 6 : Adhésion et renouvellement d'adhésion**

Pour adhérer au WT ou pour renouveler son adhésion, tout adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur du club. Pour rappel, ce règlement lui définit certaines obligations :

1. Il devra être bénévole sur les organisations majeures du club ,
2. il devra se conformer à chaque point du règlement intérieur du TCA,
3. Il s'efforcera de s'investir dans le club selon ses goûts ou ses compétences.

Si un membre ne respectait aucun de ces trois points tout en profitant des possibilités offertes par le club (participation aux entraînements, aux stages, et bien sûr à des épreuves au nom du club), le Conseil d'Administration n'accepterait pas son renouvellement de licence pour la saison suivante.

Les adhérents qui ne respectent pas un des deux premiers points (participation aux organisations du club ou respect du règlement) recevront un rappel.